

BUTTES ET PLATEAU DE MARINES



Grisy-les-Plâtres

Le village est délibérément associé à la crête de la nervure formée par le relief. Le clocher intervient dans la silhouette formant horizon, la limite urbaine n'interrompt pas sur le flanc la ligne de lisière des bois qui flanquent le village... Les diverses composantes du paysage, y compris urbaines, sont organisées et perçues « en intelligence ». Le relief donne à l'ensemble son assise naturelle et sa singularité.



Marines, vue depuis les lisières de la butte boisée qui la surplombe.

La succession des bois et des cultures anime les reliefs, tandis que la vision de la butte à l'horizon complète un paysage en profondeur. La ville s'y inscrit comme dans un écrin et doit veiller à la qualité de son articulation avec ce cadre.

L'unité de paysage des buttes et plateau de Marines constitue un épisode riche, mouvementé, dont on retient une magnifique structure territoriale organisée par l'élan des buttes qui nervurent le plateau. Nombreuses sont ici les vues lointaines et dégagées sur les paysages du Val-d'Oise, ouvertes depuis les villages en position de belvédères naturels. Un épisode plus secret se développe au delà de la butte de Marines vers la butte de Rosne où les vallonnements plus nombreux et accompagnés d'une végétation plus dense, créent des paysages plus discrets dissimulés à l'entrée du département.

- Un superbe caractère de campagne au contact d'unités urbaines de paysages
- Un plateau de cultures nervuré de buttes boisées et habitées
- Des structures paysagères sensibles sur les flancs des buttes
- Des articulations paysagères à maîtriser autour des agglomérations et des infrastructures



Limites et voisinage

L'unité des buttes et plateau de Marines s'insère entre deux autres unités de plateaux : celui du plateau central du Vexin qui s'étend au sud-ouest au-delà de la Viosne et, au sud-est, celui d'Hérouville qui se différencie par son absence de butte. La continuité paysagère plus discrète constituée du ravin de la vallée Guyon et de son paysage en creux bordé de boisements marquent une limite plus floue. Au sud, au droit de Pontoise, les développements urbains de la vallée de l'Oise « sortis » de leur site s'avancent d'ores et déjà sur le plateau. Au nord, l'unité se referme sur les méandres du Sausseron, dont la partie amont marque la limite du département. Les buttes de Rosne apparaissent au nord-ouest comme un point final, un horizon qui borne ce paysage en limite départementale. »

Paysages emboîtés

La butte de Marines, comme horizon et comme point de vue, inscrit cette unité de paysage dans un ensemble plus vaste de perception qui s'étend jusqu'aux buttes d'Arthies en incluant les plateaux du Vexin central et d'Arthies.

Charpente naturelle

L'unité du plateau et de la butte de Marines est animée par une charpente naturelle assez mouvementée qui fait apparaître, dans une direction générale NO-SE, un système de buttes boisées prolongées par les nervures du réseau de vallées. Le paysage qui en résulte s'exprime dans une même orientation générale par un ensemble de stries du relief. Ainsi, le plateau présente peu de surfaces planes ou seulement lors de très courts épisodes.

Le terrain offre de douces ondulations, des lignes fuyantes associées à des percées visuelles entre deux buttes, qu'accentue une végétation assez présente et dispersée qui multiplie les plans et ajoute au dynamisme du paysage.

Le socle général du plateau porte un openfield de grandes cultures, où l'habitat est regroupé dans les villages et sur lequel se détachent les motifs des reliefs. Les buttes de Marines et de Rosne aux sommets boisés présentent, sur leurs flancs, des lisières très découpées où les ombres portées révèlent le relief.

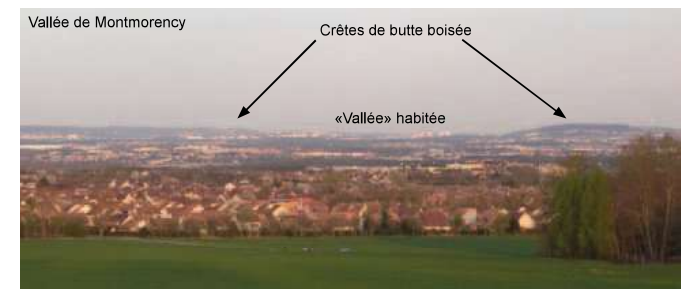
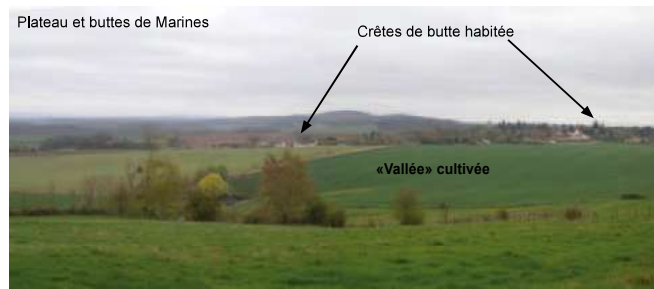


Jeux d'horizons aux alentours des buttes de Rosne, offrant des vues vers d'autres buttes boisées, ici vers l'est.



Ci-dessus : résonance entre les buttes

La géomorphologie singulière du département dessine dans un seul élan la structure de double buttes des unités du plateau de Marines et de Montmorency, dans un alignement que franchit la vallée de l'Oise.



Une figure territoriale particulièrement lisible entre les buttes de Marines et celle de Montmorency, dans une parfaite continuité géographique mais avec des modes différents d'implantation urbaine et de structure paysagère. Alors qu'à Montmorency la ville s'est installée au creux des buttes, sur le plateau, les villages ont préféré la position dominante des versants et des crêtes.

Structures et motifs

Une implantation patrimoniale des villages sur le flanc des buttes

Comme en négatif des villages de vallées, logés dans le creux du relief où les regards se concentrent vers le centre de la structure, les villages de crête marquent cette unité de paysage. Ils prennent position, deux par deux, sur deux nervures de relief : Frémécourt et Cormeilles-en-Vexin, voisins sur la crête sud est, de même Grisy-les-Plâtres et Epiais-Rhus sur la crête nord.

Doubles villages sur doubles nervures...

Les silhouettes de villages se répètent, clochers se découpant sur le ciel, villages « horizons » regardant des deux côtés des reliefs vers les plateaux.

Les emprises urbaines ne descendent pas jusqu'au plateau. Elles restent associées fortement aux flancs des nervures et sont entourées en général par une couronne de jardins, de vergers (l'hortus), de petits bois utilisés traditionnellement pour les besoins de l'économie agricole locale.

Marines, un site et sa structure

Marines propose une organisation paysagère différente en ne valorisant pas la butte pour sa position dominante sur les paysages alentours, mais en s'en servant comme un écrin.

Une relation d'intelligence avec le site s'instaure ici par la relation de vis-à-vis avec les lisières boisées créées par l'écrin formé par le socle géographique.

Le clocher de Marines affirme de son côté sa position de « proue urbaine » face à ce magnifique espace créé par les pleins de la ville et des buttes.

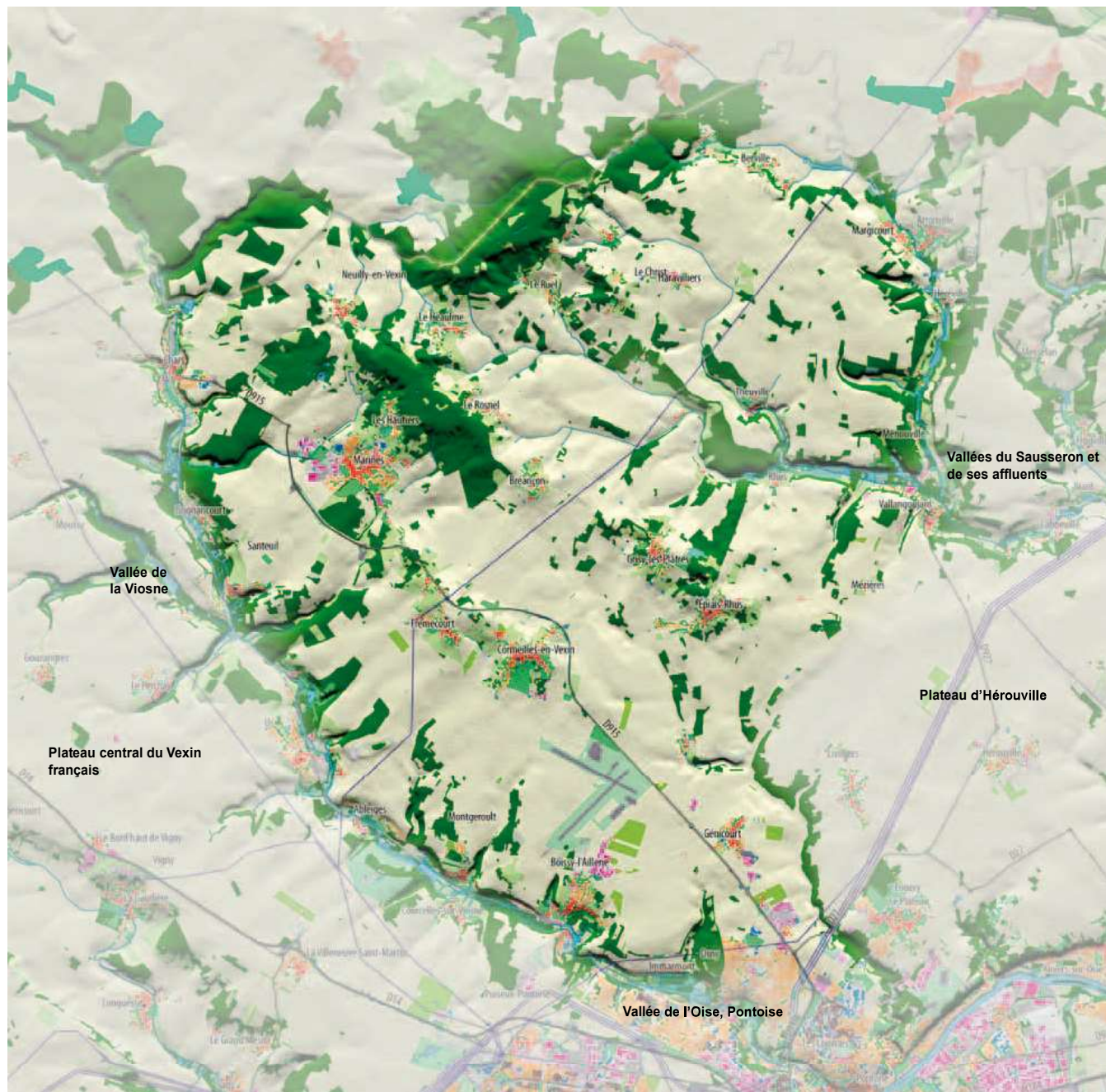
Les paysages secrets des buttes de Rosne

Au nord de la butte de Marines, au pied des buttes de Rosne qui marquent la limite départementale, un chapelet de hameaux s'est installé au creux des vallonnements, dans une succession de clairières habitées (Le Heaulme, Le Ruel, Le Quoniam).

Ces clairières peuvent être considérées comme un sous-ensemble de l'unité de paysage car elles se trouvent isolées dans un espace en partie « cloisonné » par l'horizon des buttes. Quand des percées visuelles sont possibles, elles demeurent assez furtives, cadrées par de multiples éléments végétaux (haies, buissons, bosquets, ...).



Hameau installé à mi-hauteur du coteau, belvédère sur son paysage, dans une structure de clairière aux lisières boisées qui marquent les crêtes des buttes.





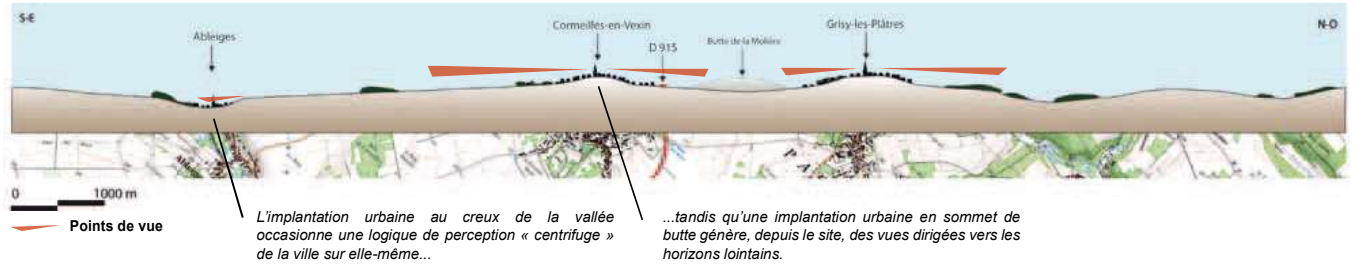
Des pâtures avec leurs quelques fruitiers en lisière des sommets boisés de la butte de Rosne. Un paysage à plus petite échelle qui propose d'agréables ambiances.



A l'entrée du département, près de Chavençon, au pied des buttes de Rosne
Succession de plans visuels engendrés par les ondulations de la charpente naturelle que soulignent les lignes de bosquets et buissons.



Marine dans sa structure paysagère, position frontale avec sa lisière (par son clocher) malgré l'occultation partielle de la route, et au premier plan, l'épanchement d'habitat individuel aux façades particulièrement visibles.



Coupe SW-NE sur le plateau

La structure territoriale à grande échelle apparaît, légères ondulations en creux qui marquent les limites de l'unité (vallées de la Viosne, du Sausseron) et ondulations « pleines » des buttes surmontées par leurs villages. Au nord, au-delà de Grisy-les-Plâtres, les ondulations se font plus fréquentes et la présence du bois plus forte.

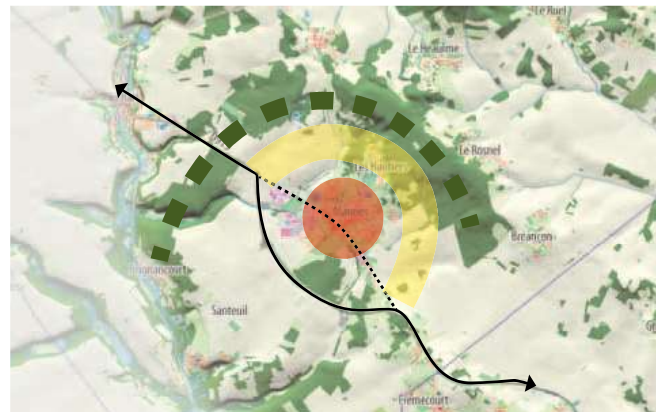







L'exemple d'Osny, dans la vallée de la Viosne

La route positionnée sur les hauteurs du coteau permet des vues sur la ville située plus bas, dans le fond de la vallée. Ce sont les hauteurs boisées des rebords de vallée qui font l'horizon du paysage de la ville dans son site.



A l'inverse, une vue depuis Cormeilles-en-Vexin sur les villages de Grisy-les-Plâtres et d'Epiais-Rhus, tous deux situés sur la crête qui prolonge la butte de Marines. De loin, les villages accrochés au sommet de leur butte font paysage et réciproquement, le regard de l'observateur, ici situé à Cormeilles-en-Vexin (elle-même située sur une butte) est dirigé naturellement vers les lointains.



-  Ville de Marines
-  Couronne boisée sur les crêtes de buttes
-  Lisières à valoriser : qualité résidentielle, usages
-  Axe majeur de circulation
-  Tracé patrimonial

Marines et sa structure paysagère

La ville s'inscrit au centre d'une clairière organisée par l'horizon boisé concentrique des buttes alentours. La structure paysagère fait apparaître trois grands types d'enjeux de développements urbains en intelligence avec le site :

- côté nord, maintien et valorisation des lisières dans une logique de dégagement cultivé en contraste visuel avec les masses boisées. Les usages de parcours de ces espaces de grande valeur paysagère et environnementale sont à encourager. Le site, qui offre à la ville de très bonnes conditions de qualité résidentielle, ne doit pas être gaspillé. Des formes urbaines plus concentrées que les lotissements (traditionnellement inconnus dans les villages regroupés de ce type de structure paysagère) permettront de maintenir des espaces cultivés ;
- au sud, question de la cohérence d'un paysage face au contournement routier. Ce dernier occulte toute possibilité de traversée et donc de jouissance au delà du tracé. Enjeu d'aménagement d'un front urbain sur la route départementale (zones d'activités...?) ;
- une réflexion doit être menée sur la qualification des axes de circulation de traversée de village et de contournement, notamment dans le choix du vocabulaire d'aménagement qui doit tenir compte du caractère patrimonial ou strictement routier des différentes voies.

Conditions de perception

Une inscription dans le grand paysage

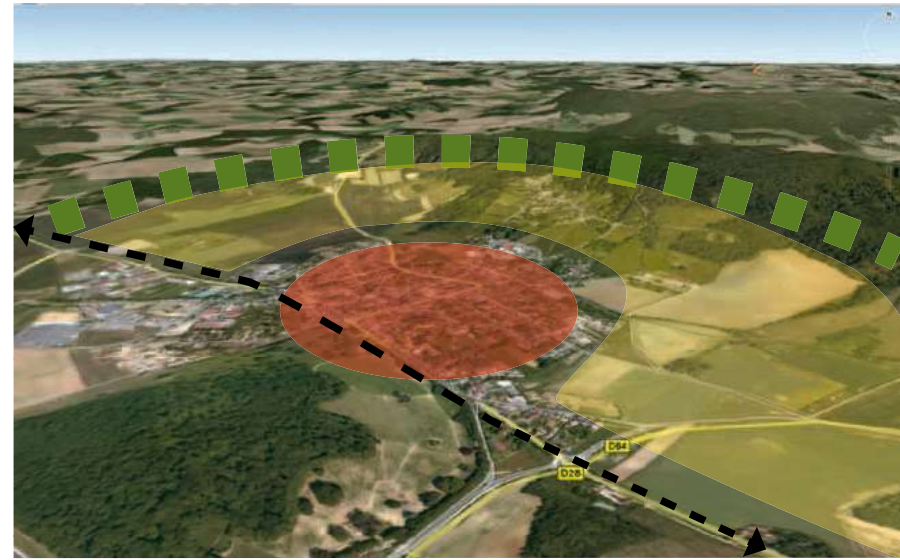
Le plateau se situe dans une position légèrement surélevée qui permet des vues lointaines principalement au sud sur le reste du département. L'unité présente naturellement de nombreuses positions de belvédères sur les paysages qui l'environnent et qui occasionnent de nombreuses aménités paysagères pour les futurs développements urbains des villages du plateau.

Peu de routes traversent l'unité, sinon la RD 915, dont le tracé patrimonial est perturbé par plusieurs déviations qui réduisent les vues sur le paysage. Cette problématique est identique à Marines et à Cormeilles-en-Vexin, où la RD 915 a largement contourné les villages par le pied des buttes posant ainsi de nouveaux enjeux de perception et d'organisation urbaine.

Ailleurs, ce sont les petites routes qui permettent la perception du territoire.



Vue depuis Génicourt sur les arrières de la ville nouvelle de Cergy contenus par les buttes de l'Hautil.



Marines : un site « écrin », aux limites nettes. Une structure paysagère à prendre fortement en compte pour le développement urbain.



Vue depuis la sortie sud de Grisy-les-Plâtres en direction du plateau du Vexin français. Au loin, l'enchaînement d'horizons engendré par la perception successive de la côte de Vigny et des buttes d'Arthies.



La découpe des lisières du bois, perceptible de loin, dessine les masses végétales et souligne le relief de la butte dont la présence est ainsi mise en valeur.



Évolutions territoriales récentes et en cours

Le secteur appartient entièrement au PNR du Vexin français, dont la charte et les dispositions encadrent le développement dans une identité de paysage préservé.

Dans le projet de SDRIF, la ville de Marines est identifiée comme « pôle de centralité à conforter ». Le secteur est également entièrement dans le site inscrit du « Vexin français » et en grande partie dans les sites classés des « buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais » qui participent à la protection des paysages tout autant que le PNR (la charte du PNR permet de gérer la localisation des extensions de l'urbanisation - donc au stade de la planification - mais c'est davantage les sites classés et inscrits qui permettent d'apprécier l'opportunité des projets et leur qualité.).

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Entretenir et valoriser le caractère spécifique du territoire

C'est le principal enjeu. L'unité affirme une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains voisins. Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains, en particulier sous ses formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (vallée de la Viosne).

Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum l'ambiance encore joliment rurale des villages et de concentrer le développement sur l'agglomération de Marines tout en maîtrisant ses effets sur le paysage.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Un grand nombre de villages est en relation avec les reliefs de buttes et leurs boisements.

Tout se voit dans ce paysage : le dégagement du plateau offre une vision parfaite des reliefs qui présentent, comme sur un lutrin, l'organisation des composantes naturelles, agricoles et bâties. Ainsi, les éventuels développements urbains doivent être soigneusement analysés en fonction de leur position dans la structure paysagère, vis-à-vis des lignes de crête des buttes, des lignes des lisières découpées sur les flancs...

Des « enveloppes paysagères » sont définies par ces structures et leur perception. Elles commandent l'emplacement éventuel des développements et des formes urbaines et permettent de les inscrire dans une organisation identifiée. Il en est de même des infrastructures qui interviennent fortement dans les enchaînements d'espaces et risquent de créer des coupures et des occultations. On rappellera ici combien il est nécessaire, dans un paysage encore à ce point « authentique », d'éviter la banalisation qu'apportent les lotissements et, plus généralement, les pavillons individuels implantés au centre de leurs parcelles. La qualité « préservée » du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés et spécifiques.

Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.



Grisy-les-Plâtres perçu depuis le plateau. La structure paysagère organise une « figure » très nettement lisible, dans laquelle la matière urbaine est comme une séquence de la couverture boisée de la butte. Deux lignes de force structurent le paysage : à l'horizon la ligne de crête, composée de deux hauteurs, entre lesquelles prend position le clocher ; sur le flanc de la butte, les lisières de la forêt sont prolongées par les bords de ville selon une ligne qui semble refléter, en l'inversant, celle de l'horizon, et place le clocher exactement au centre d'une figure symétrique. Les extensions urbaines sont à mesurer à cette figure paysagère, que ce soit dans leur emplacement ou dans les formes urbaines, à accorder à l'aspect ramassé du village. La ligne de lisière « commune » aux forêts et au village constitue un emplacement de choix pour une promenade publique dont la jouissance renforce encore la qualité du paysage.

Sur le bord de la vallée de la Viosne, la pression urbaine a tendance à pousser sur le plateau des extensions qui débordent de l'enveloppe initiale de la vallée. A Osny, à Boissy-l'Aillerie, le plateau risque de se trouver rapidement confronté à des « arrières de ville » qui nécessiteront un traitement spécifique de bords de ville et des articulations afin de les inscrire dans le paysage.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

- Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation...). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

- Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés.

- Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent une accessibilité organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales

offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements. Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une occasion de traiter le paysage.

- Les autres éléments naturels, bois et forêts (sur les buttes), marais, pelouses calcaires, etc. sont à intégrer à ces réseaux, à protéger et à valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

- Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.

- Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs, lorsqu'ils sont développés dans le cadre d'un projet de paysage, peut permettre une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

- La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite...) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

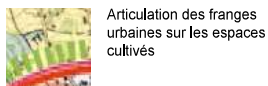
Marines

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage :

- valorisation des « limites naturelles », notamment les deux ruisseaux
- valorisation de la lisière de la butte boisée : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin organisation d'une « couronne » de jardins, vergers, etc, sur la limite côté lisière ;
- développement préférentiel dans l'enveloppe du contournement et en densification des tissus aujourd'hui très lâches ;
- mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé du GR ;
- traitement de valorisation paysagère de l'axe historique, du contournement, des espaces publics patrimoniaux.



Schéma de propositions pour l'inscription du développement de Marines dans son contexte paysager.



Articulation des franges urbaines sur les espaces cultivés



Articulation des franges urbaines sur les vallons



Renforcer les alignements arborés

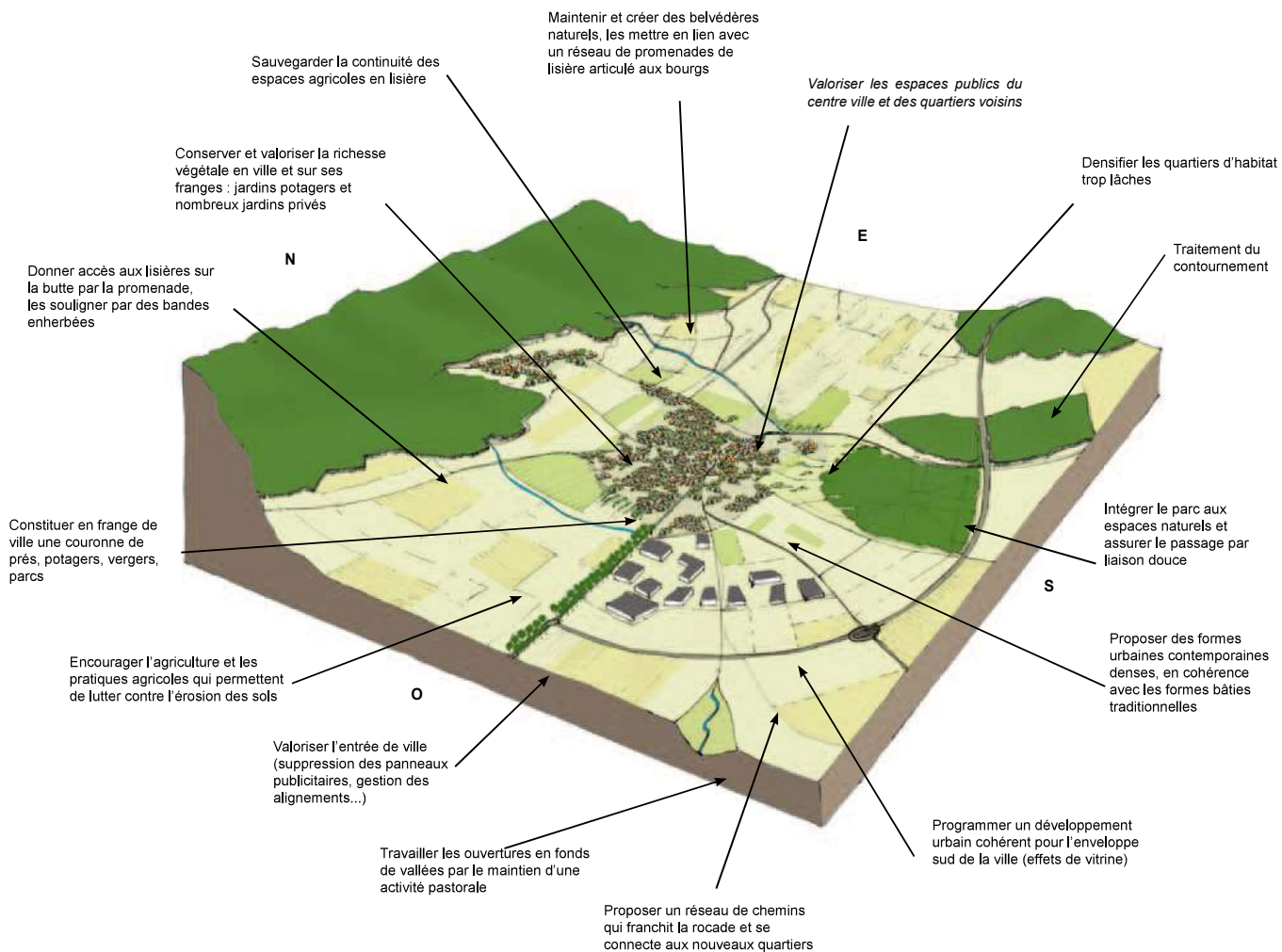


Écrire la limite de l'urbanisation



Valoriser un réseau de promenade

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion



Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'activité agricole doit être encouragée. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations et ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs comme dans les fonds de vallée pourraient, en accord avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel, être utilement défrichés et revenir par exemple à une utilisation pastorale qui valorise les paysages par ses ouvertures.

Le secteur est marqué par la grande culture céréalière, mais le paysage pourrait s'enrichir par de valorisations variées, comme les prairies. Les vergers, les cultures maraîchères ou horticoles, sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations, où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'« hortus ». Ces pratiques permettraient d'envisager des « circuits courts » de commercialisation.

Maîtriser la qualité paysagère des parcours

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.

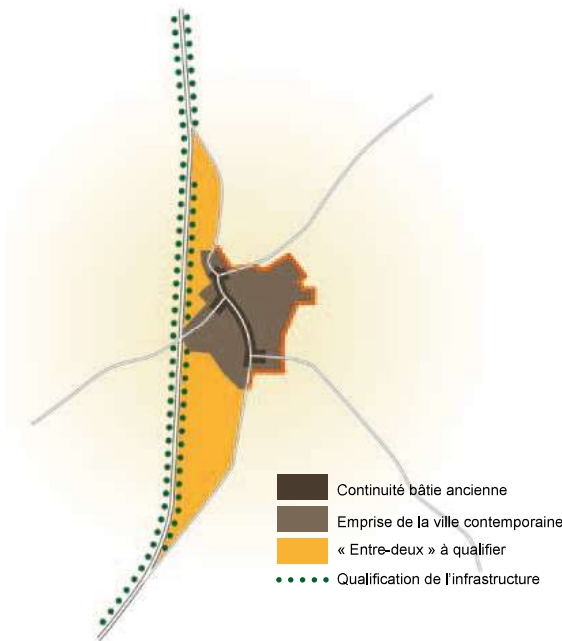
Le motif des plantations d'alignements le long des voies est particulièrement efficace dans les secteurs de plateaux. Il offre aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été, et un premier plan qui valorise les cultures.

Vus de l'extérieur, les alignements offrent la beauté des arbres qui se sont développés sans contraintes de volume et forment des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire. Les routes les plus récentes, y compris les déviations, peuvent faire l'objet de tels traitements. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan.

Les chemins de grande randonnée par exemple, mais aussi les chemins « familiers » aux abords des villages, justifient également une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. La taille de la végétation, l'entretien des masses déterminent les transparences, les vues sur le paysage et les effets de découverte.

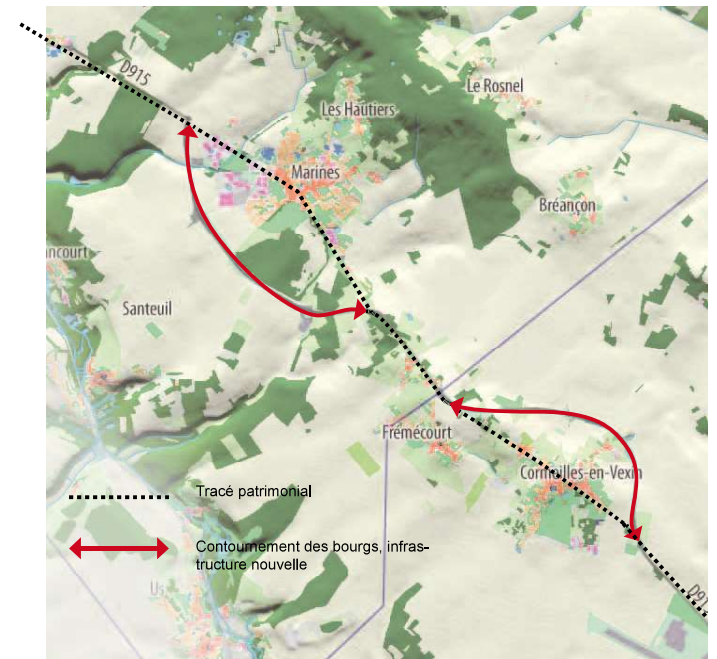


Vue du plateau au sud de la butte de Grisy-les-Plâtres
L'ambiance repose en grande partie sur la présence sensible d'une agriculture vivante et prospère, qui garantit le caractère du paysage rural pourtant situé en Ile-de-France, à côté de secteurs très urbains.



Un schéma théorique représentatif d'une situation urbaine réelle qui pose plusieurs enjeux de développements urbains

- La relation de la ville à son paysage, à présent occulté par la création d'un contournement et les modalités envisageables de franchissement de l'infrastructure
- L'articulation de la ville de l'autre côté du contournement
- La qualification des axes de circulation en tant que traversées urbaines ou axes de transit



Les contournements routiers interviennent avec beaucoup d'impact sur les structures paysagères, notamment en interposant un élément entre les agglomérations et leur environnement paysager. Chaque cas mérite une attention particulière, qu'il s'agisse :

- d'imaginer la nouvelle structure territoriale et paysagère consécutive à la nouvelle infrastructure
- de déterminer le statut de la voie elle-même, voie routière ou boulevard urbain, dont les conséquences sur l'espace et ses usages sont cruciaux.